

RÉUNION TZR

« Imposer le respect des statuts
et du métier »

2 mercredi
14h - 17h
septembre 2026



LILLE + VISIO
SIÈGE DU SNES-FSU
209 rue Nationale

Remplacer nos collègues est devenu un défi de taille dans nos établissements au fur et à mesure des suppressions de postes ou des sous-calibrages des postes aux concours de recrutement.

Les TZR, sont soumis-es à des conditions de travail dégradées : remplacements au pied levé, affectations hors-zone, sur plusieurs établissements, heures supplémentaires imposées...

- La fonction de TZR : obligations et droits spécifiques
- Les règles d'affectation
- Les obligations réglementaires de services (ORS) et les HSA/HSE
- La rémunération et les indemnités : ISSR, frais de déplacement, frais de repas, ISOE, prime REP/REP+
- Point d'actualité

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent-es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérent-es).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement !

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES-FSU (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage (modèle sur le site).



📧 lille.snes.edu / Rubrique : Stages syndicaux
📧 s3lil@snes.edu
☎ 03.20.06.77.41



**Engagé-es
au quotidien**